

PRAGMATIQUE, SEMANTIQUE ET FORCE ILLOCUTOIRE

Daniel Vanderveken

Si comme Morris (1938), l'on définit la pragmatique comme étant la branche de la sémiotique qui traite des relations existant entre les expressions linguistiques, leur signification et l'utilisation que font les sujets parlants de ces expressions dans des contextes d'énonciation, alors il est clair que toute pragmatique d'un langage naturel (tout modèle de l'utilisation de ce langage) incorpore une théorie des actes de discours. L'énonciation d'un énoncé d'un langage naturel donne en effet lieu à la performance d'actes de discours de types divers : actes d'énonciation, actes propositionnels, actes illocutoires et actes perlocutoires. Tous les actes de discours ne sont pas proprement linguistiques. Certains, à savoir les actes perlocutoires, peuvent être performés en dehors du langage. Les actes d'énonciation, propositionnels et illocutoires, par contre sont des actes de discours proprement linguistiques qui nécessitent l'utilisation du langage pour être performés et revêtent de ce fait une importance particulière pour la sémiotique.

G. Frege (1892, 1918) selon Dummett, et Searle (1969) défendent la thèse que la force illocutoire de l'énonciation est une composante essentielle de la signification de tout énoncé d'un langage naturel, additionnelle par rapport au sens. Une conséquence importante de cette thèse est que toute sémantique d'un langage naturel, c'est-à-dire toute théorie qui assigne récursivement des significations aux énoncés de ce langage incorpore une théorie des actes illocutoires. Dans cet article, nous tâcherons de formuler de façon précise la thèse que les actes illocutoires sont les unités de base de signification des langages naturels. Par la même occasion nous définirons les rudiments d'une théorie logique des actes illocutoires et articulerons divers rapports existant entre pragmatique, sémantique et logique illocutoire.

1. La notion de force illocutoire.

Commençons par quelques remarques préliminaires sur la notion de force illocutoire introduite par Austin (1956). En énonçant un énoncé d'un langage naturel dans un contexte approprié un énonciateur performe ordinairement un ou plusieurs actes de discours d'un type appelé *acte illocutoire*. Les assertions, questions, conjectures, promesses, ordres, requêtes, déclarations, offres, excuses, remerciements et prédictions sont des exemples d'actes illocutoires.

La plupart des actes illocutoires sont de la forme F(P) où F est une force illocutoire et P une proposition (un sens ayant des conditions de vérité). Ainsi par exemple une assertion du théorème de Fermat et une assertion que Paris est la capitale de France sont deux actes illocutoires différents de la même force illocutoire assertive. Une assertion et une conjecture que tout nombre pair supérieur à deux est la somme de deux nombres premiers sont deux actes illocutoires de forces illocutoires différentes ayant en commun le même contenu propositionnel. La logique illocutoire (Daniel Vanderveken, 1980, Inédit) (John R. Searle et D. Vanderveken, à paraître) est la branche de la logique philosophique qui a pour objet la formalisation des lois qui gouvernent la performance d'actes illocutoires. Les principales questions dont traite la logique illocutoire sont les suivantes :

- 1) Qu'est-ce qu'une force illocutoire ?
- 2) Quelles sont les conditions nécessaires et suffisantes de performance réussie d'un acte illocutoire ? Les actes illocutoires ont des conditions de succès. Pas n'importe quelle énonciation d'un énoncé constitue la performance de l'acte illocutoire qu'il exprime.
- 3) Quelles sont les relations logiques existants entre actes illocutoires ?

Certains actes illocutoires ne peuvent pas être performés simultanément avec succès. De tels actes sont appelés des actes illocutoires *relativement incompatibles*. Certains actes illocutoires *engagent* à d'autres actes illocutoires. Il n'est pas possible pour un énonciateur de les performer avec succès sans qu'il soit engagé vis-à-vis des autres. Par exemple, un énonciateur qui rappelle à un allocutaire qu'il pleut est engagé à affirmer qu'il pleut. Un énonciateur qui supplie un allocutaire de venir et de l'aider est engagé à requérir qu'il l'aide. Quelles sont les propriétés formelles de telles relations ?

En logique illocutoire la notion de force illocutoire est définie à partir des notions (plus primitives) de but illocutoire, mode d'accomplissement d'un but illocutoire, degré de puissance du but illo-

cutoire, conditions sur le contenu propositionnel, conditions préparatoires, conditions de sincérité et degré de puissance des conditions de sincérité. Voici quelques explications concernant ces notions fondamentales de la logique illocutoire.

(i) le *but illocutoire* (Searle, 1975) d'une force illocutoire est ce que l'énonciateur a l'intention de réaliser quand il performe un acte illocutoire de cette force. Les principaux buts illocutoires sont le but illocutoire *assertif* qui consiste à représenter comme actuel un état de choses, le but illocutoire *commissif* qui consiste à engager l'énonciateur à une certaine action future, le but illocutoire *directif* qui consiste à faire une tentative pour que l'allocutaire fasse une certaine action future, le but illocutoire *déclaratif* qui consiste à rendre existant un état de choses par le fait de l'énonciation et les buts illocutoires *expressifs* qui consistent à exprimer un état psychologique d'un certain mode de l'énonciateur à propos d'un certain état de choses. Le but illocutoire d'une force illocutoire F est toujours accompli en cas de performance réussie d'un acte de cette force. Différentes forces illocutoires peuvent avoir en commun le même but illocutoire. Ainsi, par exemple, les forces illocutoires des actes d'affirmer, de conjecturer, de prédire, de témoigner, d'informer et de rappeler sont des forces illocutoires différentes ayant le but illocutoire assertif. Les forces illocutoires des actes de promettre, de faire voeu, de jurer, d'accepter, de menacer de faire une certaine action ont toutes le but illocutoire commissif. Les forces illocutoires des actes de requérir, supplier, ordonner, commander, conseiller, recommander et suggérer ont le but illocutoire directif. Le but illocutoire est la composante principale de toute force illocutoire.

(ii) Les buts illocutoires peuvent être accomplis de différents façons ou par différents moyens. Certaines forces illocutoires ont un *mode particulier caractéristique d'accomplissement* de leur but illocutoire. Par exemple, la force illocutoire de témoignage a pour mode caractéristique d'accomplissement du but illocutoire assertif que l'énonciateur qui témoigne invoque la qualité de témoin de l'état de choses représenté par le contenu propositionnel. La force illocutoire d'ordre a pour mode caractéristique d'accomplissement du but illocutoire directif que l'énonciateur qui ordonne invoque une position d'autorité ou de force sur l'allocutaire. La force illocutoire de requête a un autre mode caractéristique d'accomplissement du but illocutoire directif : l'énonciateur qui requiert laisse une option de refus à l'allocutaire. Le mode d'accomplissement du but illocutoire est la deuxième composante de toute force illocutoire.

(iii) La plupart des buts illocutoires (par exemple les buts illocutoires assertifs, commissifs et directifs) peuvent aussi être accomplis avec différents degrés de puissance. Par exemple, un énonciateur qui fait voeu d'aller à un pèlerinage s'engage davantage qu'un énonciateur qui accepte d'y aller. Un énonciateur qui ordonne à un allocataire de venir fait une tentative plus forte pour le faire venir qu'un énonciateur qui requiert. Le *degré de puissance* de but illocutoire caractéristique d'une force illocutoire est le degré de puissance avec lequel son but illocutoire est accompli en cas de performance réussie d'un acte de cette force. Le degré de puissance du but illocutoire est la troisième composante de toute force illocutoire.

(iv) *Les conditions sur le contenu propositionnel* d'une force illocutoire sont les conditions que doit satisfaire une proposition pour être un contenu propositionnel approprié d'un acte de cette force dans un contexte d'énonciation. Ainsi, par exemple, la force illocutoire de prédiction a comme condition sur le contenu propositionnel que la proposition prédite est une proposition future relativement au moment de l'énonciation. Une condition sur le contenu propositionnel des forces illocutoires ayant le but illocutoire commissif est que leur contenu propositionnel représente une action future de l'énonciateur. Les conditions sur le contenu propositionnel constituent la quatrième composante de toute force illocutoire.

(v) Chaque acte illocutoire a aussi des conditions préparatoires. *Les conditions préparatoires* d'un acte illocutoire de force F sont les états de choses dont l'existence est présupposée quand cet acte est performé. Ainsi, par exemple, une condition préparatoire d'une promesse est que l'action représentée par le contenu propositionnel est bonne pour l'allocataire. Une condition préparatoire commune à toute force illocutoire ayant le but illocutoire commissif est que l'énonciateur est capable de faire l'action future représentée par le contenu propositionnel. Un acte illocutoire peut être performé avec succès alors que l'une de ses conditions préparatoires n'est pas actualisée. Dans ce cas, il est réussi mais défectueux. Tous les actes illocutoires réussis ne sont pas non-défectueux mais tous les actes illocutoires non-défectueux sont réussis. Austin avec sa notion de félicité ne distingue pas les actes illocutoires réussis des actes illocutoires non-défectueux. Le fait que l'énonciateur présuppose que les conditions préparatoires sont actualisées en cas de performance réussie d'un acte illocutoire se montre clairement dans le fait qu'il est paradoxal de performer un acte illocutoire et de nier simultanément l'une de ses conditions préparatoires. Ainsi, par exemple, un acte illocutoire complexe de la forme "Je promets de faire ceci pour toi, mais je suis absolument incapable de le faire". est para-

doxal.

(vi) En performant un acte illocutoire, un énonciateur exprime ordinairement un état psychologique d'un certain type à propos de l'état de choses représenté par le contenu propositionnel. Par exemple, un énonciateur qui affirme exprime une croyance, un énonciateur qui promet exprime une intention, un énonciateur qui requiert exprime un désir. Le type de l'état psychologique exprimé lors de la performance d'un acte illocutoire est fonction de la nature de la force illocutoire. L'énonciateur est sincère ssi il a l'état psychologique qu'il exprime. Les *conditions de sincérité* d'un acte illocutoire de forme F(P) sont les états psychologiques que l'énonciateur doit posséder à propos du contenu propositionnel P s'il performe cet acte en étant sincère. Un énonciateur peut réussir à performer un acte illocutoire sans être sincère. Néanmoins il exprime toujours l'état psychologique mentionné dans les conditions de sincérité. Le fait que l'expression de l'état psychologique fait partie intégrante de la performance d'un acte illocutoire se montre clairement dans le fait qu'il est paradoxal de performer un acte illocutoire et de dénier simultanément l'une de ces conditions de sincérité. Ainsi, par exemple, un acte de discours de la forme "Je témoigne qu'il a tué la victime et je ne crois pas qu'il l'ait tuée" est paradoxal.

(vii) Le *degré de puissance des conditions de sincérité* est le degré de puissance avec lequel l'énonciateur exprime l'état psychologique en performant l'acte illocutoire. Un énonciateur qui témoigne exprime une plus forte croyance qu'un énonciateur qui conjecture. Un énonciateur qui supplie exprime un plus grand désir qu'un énonciateur qui suggère. Les conditions préparatoires, les conditions de sincérité et de degré de puissance des conditions de sincérité sont les trois dernières composantes de toute force illocutoire.

Ces considérations mènent à la définition suivante de la notion de force illocutoire :

Toute *force illocutoire* F est un septuplet consistant en un but illocutoire, un mode d'accomplissement caractéristique de ce but illocutoire, un degré de puissance de but illocutoire, des conditions sur le contenu propositionnel, des conditions préparatoires, des conditions de sincérité et un degré de puissance des conditions de sincérité. Ainsi deux forces illocutoires sont identiques ssi (si et seulement si) elles ont respectivement le même but illocutoire, le même mode d'accomplissement de ce but illocutoire, le même degré de puissance de but illocutoire, les mêmes conditions sur le contenu propositionnel, les mêmes conditions préparatoires, les mêmes conditions de sincérité et le même degré de puissance des conditions de sincérité. Bien entendu pas n'importe quel septuplet avec ces 7

composantes est une force illocutoire possible car il existe certaines relations logiques entre les diverses composantes d'une force illocutoire. Certains buts illocutoires déterminent des conditions sur le contenu propositionnel, des conditions préparatoires et des conditions de sincérité. Ainsi, par exemple, toute force illocutoire avec un but illocutoire directif a un contenu propositionnel qui représente une action future de l'allocutaire, la condition préparatoire que l'allocutaire est capable de faire cette action et la condition de sincérité que l'énonciateur veut ou désire que l'allocutaire fasse cette action. Certains modes de réalisation d'un but illocutoire (par exemple le mode de réalisation du but illocutoire directif caractéristique d'un ordre) déterminent un degré de puissance de but illocutoire élevé. De plus, le degré de puissance du but illocutoire d'une force illocutoire doit être égal ou supérieur au degré de puissance de ses conditions de sincérité. Voici quelques exemples de forces illocutoires. La force illocutoire d'assertion a le but illocutoire assertif, pas de mode particulier de réalisation de ce but illocutoire, un degré de puissance de but illocutoire et de conditions de sincérité moyen, pas de conditions sur le contenu propositionnel, la condition préparatoire que l'énonciateur a des raisons pour la vérité du contenu propositionnel, et la condition de sincérité que l'énonciateur croit en l'existence de l'état de choses représenté. La force illocutoire de témoignage diffère de la force illocutoire d'assertion par le fait qu'elle a un mode particulier de réalisation du but illocutoire assertif (l'énonciateur doit invoquer la qualité de témoin), un plus grand degré de puissance de but illocutoire et de conditions de sincérité (l'énonciateur est plus engagé à la vérité du contenu propositionnel et exprime une plus forte croyance qu'en cas d'assertion) et la condition préparatoire additionnelle que l'énonciateur a effectivement été témoin de l'état de choses représenté. La force illocutoire de prédiction diffère de la force illocutoire d'assertion par le fait qu'elle a la condition sur le contenu propositionnel que la proposition prédite est future par rapport au moment de l'énonciation. La force illocutoire de rappel diffère de la force illocutoire d'assertion par le fait qu'elle a la condition préparatoire additionnelle que l'allocutaire a été au courant de mais pourrait avoir oublié l'existence de l'état de choses représenté par le contenu propositionnel. La force illocutoire de plainte diffère de la force illocutoire par le fait qu'elle a la condition de sincérité additionnelle que l'énonciateur est mécontent de l'existence de l'état de choses représenté par le contenu propositionnel.

Définition des conditions de succès d'un acte illocutoire.

Les conditions de succès d'un acte illocutoire $F(P)$ sont définies à partir des composantes de sa force illocutoire F de la façon suivante :

Un acte illocutoire $F(P)$ est *performé avec succès* dans un contexte d'énonciation ssi l'énonciateur dans ce contexte

- 1) accomplit le but illocutoire de F sur P avec le mode d'accomplissement et le degré de puissance de but illocutoire caractéristique de F ,
- 2) exprime la proposition P et P satisfait les conditions sur le contenu propositionnel de F relativement à ce contexte, si
- 3) il présuppose les conditions préparatoires de $F(P)$ et
- 4) exprime l'état psychologique déterminé par les conditions de sincérité de $F(P)$ avec le degré de puissance requis par F .

Un énonciateur peut réussir à performer un acte illocutoire dans un contexte i et échouer dans un contexte j . Certains actes illocutoires ont des conditions de succès contradictoires. Ils ne peuvent jamais être performés avec succès. On peut dire que la machine du langage tourne à vide quand ils sont performés. Voici quelques énoncés qui sont des formes d'expression pour de tels actes illocutoires vides ou paradoxaux qui sont étudiés dans D. Vanderveken (1980) : "Cette assertion est fausse", "Je n'affirme aucune proposition", "Désobéissez à cet ordre !".

Définition de l'ensemble des forces illocutoires possibles.

Une définition de l'ensemble des forces illocutoires possibles est faite dans *Foundations of Illocutionary Logic*, sur la base de l'hypothèse suivante, appelée l'hypothèse de constructibilité :

- 1) Il existe un nombre fini de buts illocutoires primitifs. Ceux-ci sont les buts illocutoires assertif, commissif, directif, et déclaratif et les deux buts illocutoires expressifs consistant à exprimer la croyance et le désir de l'énonciateur. A tout but illocutoire primitif correspond une force illocutoire primitive ayant ce but illocutoire, pas de mode particulier d'accomplissement de ce but, seulement des conditions sur le contenu propositionnel, des conditions préparatoires et des conditions de sincérité déterminées par le but illocutoire, et des degrés de puissance moyens ou nuls.

- 2) Toutes les autres forces illocutoires sont obtenues à partir des forces illocutoires primitives en appliquant un nombre fini d'opérations. Ces opérations sont : l'opération qui consiste à restreindre (ou particulariser) le mode d'accomplissement du but illocutoire, l'opération qui consiste à augmenter ou à diminuer le degré de puissance

ce, les opérations qui consistent à ajouter des conditions nouvelles sur le contenu propositionnel, des conditions préparatoires ou des conditions de sincérité nouvelles.

2. Réalisations syntaxiques des forces illocutoires.

Les forces illocutoires sont réalisées syntaxiquement de diverses façons dans les langages naturels. Le mode du verbe, l'ordre des mots, les signes de ponctuation, par exemple, sont des indicateurs de force illocutoire dans les énoncés suivants :

“Est-ce qu'il pleut ?” “Viens ici !” “Jean viendra demain.”

Par *indicateur de force illocutoire*, j'entends ici toute expression d'un langage dont la signification détermine que l'énonciation d'un énoncé contenant une certaine occurrence de cette expression a une certaine force illocutoire. Il existe une controverse en sémantique des actes de discours à propos de la question de savoir si les *performatifs* (J.L. Austin, 1956) sont des indicateurs de force illocutoire. Un *performatif* est un verbe qui à la première personne du singulier de l'indicatif présent suivi d'une clause d'une certaine forme compose un énoncé, appelé *énoncé performatif*, dont l'énonciation littérale et sérieuse dans un contexte approprié constitue la performance d'un acte illocutoire de la force nommée par ce verbe. Voici quelques exemples d'énoncés performatifs : “J'affirme qu'il pleut”, “Je te conseille de venir”, “Je te promets de ne plus le faire”. La controverse à propos des performatifs est la suivante : Pour certains philosophes en opposition avec Austin, un énoncé performatif comme, par exemple, l'énoncé “Je t'ordonne de sortir d'ici” exprime non pas un ordre mais une assertion de performance d'ordre. L'indicateur de force illocutoire des énoncés performatifs pour ces philosophes est le mode indicatif du verbe performatif, non ce performatif. On peut sans doute ordonner directement à un allocutaire de sortir en énonçant dans un contexte approprié l'énoncé impératif “Sors d'ici !”. Dans ce cas l'acte illocutoire performé par l'énonciation de l'énoncé (l'ordre) est identique à l'acte exprimé par l'énoncé relativement au contexte de l'énonciation. Dans le cas d'une énonciation de l'énoncé performatif “Je t'ordonne de sortir”, par contre, l'ordre est performé de façon non-directe en affirmant que l'on ordonne.

L'existence d'indicateurs de force illocutoire impose à la sémantique de tout langage naturel la tâche de déterminer quelles expressions de ce langage fonctionnent en qualité d'indicateur de force illocutoire. Toute sémantique d'un langage doit ainsi procéder à une certaine caractérisation de la structure de l'ensemble des indi-

cateurs de force illocutoire de ce langage et associer récursivement à ces indicateurs des forces illocutoires. Ceci implique une certaine dépendance de la sémantique des langages naturels par rapport à la logique illocutoire. La tâche de la logique illocutoire, par contre, n'est pas sémantique : elle est de caractériser la structure formelle de l'ensemble de forces illocutoires et non comment les forces illocutoires sont réalisées syntaxiquement dans les divers langages naturels existants. Peu importe qu'un acte illocutoire ait ou non une forme directe d'expression dans un certain langage naturel, peu importe si ou comment il a été performé (directement ou non, par l'utilisation de quel énoncé), cet acte illocutoire a une certaine forme logique qui détermine ses conditions de succès et le met en relation avec les autres actes illocutoires. La logique illocutoire a pour objet de caractériser cette forme; elle traite des forces illocutoires possibles et non comme la sémantique des diverses réalisations syntaxiques de ces forces. Il ne faut pas confondre forces illocutoires et indicateurs de force illocutoire. La même force illocutoire est souvent réalisée syntaxiquement par différents indicateurs de force illocutoire. Certaines forces illocutoires possibles peuvent ne pas être réalisées. La théorie logique des actes illocutoires est distincte de la sémantique des indicateurs de force illocutoire qui toutefois la présuppose. Un parallélisme avec la logique propositionnelle peut ici être édifiant. La logique propositionnelle a pour objet de caractériser la structure formelle de l'ensemble des fonctions de vérité et non comment celles-ci sont réalisées syntaxiquement dans les langages.

3. Les actes illocutoires sont les unités de base de signification des langages naturels.

Que la force illocutoire de l'énonciation soit une composante de la signification de certains énoncés des langages naturels additionnelle par rapport au sens se montre clairement dans les exemples suivants :

Les énoncés français (1) "Jean viendra demain", (2) "Jean viendra-t-il demain ?", (3) "Jean, s'il te plaît, viens demain !" et (4) "Si seulement Jean venait demain" ont le même sens : ils expriment les mêmes propositions (les mêmes conditions de vérité) relativement aux mêmes contextes d'énonciation mais servent à exprimer des actes illocutoires de forces différentes. Leur indicateur de force illocutoire détermine que la force illocutoire de leur énonciation est différente. (1) sert ordinairement à exprimer une assertion, (2) une question, (3) une requête et (4) un acte illocutoire exprimant un désir. La

force illocutoire est donc ce qui explique leur différente signification.

Dans (1), (2), (3), et (4) la force illocutoire est marquée syntaxiquement respectivement (1) par le mode indicatif, (2) par l'ordre des mots et le signe d'interrogation, (3) par le mode impératif et le foncteur "s'il te plaît" et (4) par le conditionnel et le connecteur "si seulement". Dans tous les énoncés mentionnés jusqu'à présent, on remarque également la présence d'un indicateur de force illocutoire. Ceci conduit tout naturellement à poser la question suivante : Tout énoncé d'un langage naturel contient-il un indicateur de force illocutoire ? La thèse que la force illocutoire est une composante essentielle de la signification de tout énoncé répond par la positive à cette question. Elle implique que la signification de tout énoncé d'un langage naturel détermine relativement à tout contexte d'énonciation quelle est la force illocutoire de l'énonciation de cet énoncé dans ce contexte. L'indicateur de force illocutoire d'un énoncé est par définition ce constituant de l'énoncé dont la signification détermine la force illocutoire. La plupart des énoncés atomiques d'un langage naturel sont de la forme $f(A)$ où f est un indicateur de force illocutoire et A une clause exprimant relativement à chaque contexte d'énonciation une certaine proposition.

La thèse que tout énoncé contient un indicateur de force illocutoire f est bien entendu à nuancer sous peine d'être immédiatement sujette à de nombreux contre-exemples.

1) Certains énoncés sont syntaxiquement incomplets. Ainsi, par exemple, si à la question "Combien sont venus hier ?" un allocutaire répond "Trois" il profère un énoncé syntaxiquement incomplet qui est une abréviation pour l'énoncé complet "Trois sont venus hier" qui lui contient un indicateur de force illocutoire, le mode indicatif. Les énoncés syntaxiquement incomplets peuvent ne pas contenir d'indicateurs de force illocutoire.

2) Les énoncés qui contiennent un indicateur de force illocutoire ne contiennent pas nécessairement un performatif ou un verbe illocutoire. À supposer que les performatifs soient des indicateurs de force illocutoire, il y a d'autres indicateurs de force illocutoire que les performatifs.

3) Un indicateur de force illocutoire peut exprimer différentes forces illocutoires relativement à différents contextes d'énonciation. Le mode impératif, par exemple, est un indicateur de force illocutoire qui indique seulement le but illocutoire directif abstraction faite de toute référence à un contexte d'énonciation. Il peut être utilisé dans différents contextes pour exprimer des forces illocutoires directives différentes. Ainsi une énonciation de l'énoncé impé-

ratif "Viens ici !" peut exprimer un ordre dans un contexte où l'énonciateur invoque une position d'autorité ou de force sur l'allocutaire et une requête dans un autre contexte où l'énonciateur donne à l'allocutaire une option de refus. Certains indicateurs de force illocutoire comme par exemple le mode indicatif dans l'énoncé "Je viendrai demain" peuvent même exprimer des forces illocutoires de buts illocutoires différents assertif et commissif. Ainsi, la plupart des indicateurs de force illocutoire expriment une force illocutoire seulement relativement à un contexte d'énonciation donné. Des informations concernant certains aspects constitutifs désignés du contexte de l'énonciation sont nécessaires pour comprendre quelle est la force illocutoire exprimée par une énonciation. La même indexation contextuelle est vraie, soit dit en passant, pour la clause exprimant le contenu propositionnel. Un énoncé de la forme f(A) comme par exemple l'énoncé "Je reviendrai dans cinq minutes" exprime généralement des propositions différentes relativement à différents contextes d'énonciation car sa clause contient des expressions indexicales ou démonstratifs dont la dénotation est dépendante du contexte. C'est ce qui motive la ramification de la notion de sens (Sinn) en caractère et contenu dans la logique des démonstratifs (Kaplan, 1979).

4) La force illocutoire exprimée par diverses occurrences d'un indicateur de force illocutoire dans un énoncé s'applique généralement à la proposition complète exprimée par l'énoncé entier et non aux propositions exprimées par les constituants de cet énoncé où cet indicateur a une occurrence. Ainsi, par exemple, le mode impératif dans l'énoncé "Enlevez votre chapeau ou sortez !" qui s'attache aux deux verbes des énoncés constituants "Enlevez votre chapeau !" et "Sortez !" exprime dans tout contexte d'énonciation une force illocutoire qui s'applique à la proposition disjonctive complète qui est le contenu du sens de l'énoncé relativement au contexte de l'énonciation. Un énonciateur qui énonce sérieusement et littéralement l'énoncé "Enlevez votre chapeau ou sortez !" dans un contexte d'énonciation approprié ordonne à l'allocutaire d'enlever son chapeau ou de sortir (de faire au moins l'une des deux actions). Il ne lui ordonne pas spécifiquement d'enlever son chapeau comme quand il dit "Enlevez votre chapeau !" ou de sortir comme quand il dit "Sortez !". Les mêmes remarques valent pour le mode indicatif dans l'énoncé conditionnel "S'il parle avec un accent anglais alors il est européen". Une énonciation littérale et sérieuse d'un tel énoncé constitue une assertion de la proposition conditionnelle entière exprimée par l'énoncé relativement au contexte de l'énonciation et non de l'antécédent ou du conséquent de cette proposition.

5) Finalement il importe de remarquer qu'il existe des énoncés qui sont des formes d'expression pour actes illocutoires autres que les actes illocutoires élémentaires de la forme $F(P)$. Tous les énoncés atomiques syntaxiquement complets des langages naturels n'ont pas la forme $f(A)$. Certains énoncés atomiques, comme par exemple l'énoncé "Aie!", expriment des actes illocutoires sans contenu propositionnel. D'autres énoncés expriment des actes illocutoires plus complexes que les actes illocutoires élémentaires. Des énoncés conditionnels, tels que "Si j'ai le temps, je viendrai te chercher en voiture" et "S'il pleut, prends ton parapluie", expriment des actes illocutoires conditionnels. L'énonciateur qui énonce littéralement et sérieusement ces énoncés promet conditionnellement à l'allocutaire de venir (s'il a le temps) et donne conditionnellement à l'allocutaire la directive de prendre son parapluie (s'il pleut). Les actes illocutoires conditionnels de la forme Si P alors $F(Q)$ ne sont pas réductibles à des actes illocutoires de contenu propositionnel conditionnel de la forme F (si P alors Q). Ainsi que le remarque, fort judicieusement, Dummet (1978) dans le cas de la performance d'un pari conditionnel de la forme "Si P alors je parie \$ 5,00 que Q", il n'y a ni gagnant ni perdant quand P est faux, alors que dans le cas du pari sur le conditionnel de la forme "Je parie \$ 5,00 que si P alors Q" il y a un gagnant et un perdant quand P est faux.

Certaines énonciations d'énoncés constituent la performance simultanée de plusieurs actes illocutoires. Ainsi par exemple l'énonciation de l'énoncé "Je viendrai demain mais viendra-t-il?" exprime ordinairement simultanément une assertion (ou promesse) et une question de l'énonciateur. Certains énoncés expriment ainsi des actes illocutoires complexes qui sont performés ssi un nombre fini d'actes illocutoires plus simples exprimés par les constituants de l'énoncé sont performés.

4. Implications pour la sémantique.

L'hypothèse que les actes illocutoires sont les unités de base de signification des langages naturels a des conséquences importantes quant à la définition de la sémantique d'un langage naturel. La sémantique d'un langage naturel ne peut, en effet, plus se contenter d'associer récursivement des propositions (conditions de vérité) aux énoncés de ce langage, elle doit leur associer récursivement des actes illocutoires (élémentaires ou complexes) relativement aux contextes possibles d'énonciation. Ceci implique une nouvelle définition de la notion de signification qu'il importe de préciser :

Dans un modèle ou une interprétation possible M pour un langage naturel L, la *signification* d'un énoncé X est une fonction $\|X\|$ de l'ensemble des contextes possibles d'énonciation dans l'ensemble des actes illocutoires qui associe à chaque contexte d'énonciation i l'acte illocutoire complet $\|X\|_i$ exprimé par X relativement à ce contexte. D'ordinaire, l'acte illocutoire exprimé par un énoncé relativement à un contexte d'énonciation est l'acte illocutoire que tenterait de performer l'énonciateur s'il s'appropriait cet énoncé dans ce contexte en parlant sérieusement et littéralement. Cette définition de la notion de signification appelle quelques remarques explicatives :

1) La signification d'un énoncé est une fonction de contextes d'énonciation dans actes illocutoires; ce n'est pas le ou les acte(s) illocutoire(s) exprimé(s) par cet énoncé. Ainsi qu'on l'a vu dans la précédente section, le même énoncé peut exprimer des actes illocutoires différents relativement à différents contextes d'énonciation si par exemple son indicateur de force illocutoire indique seulement un but illocutoire ou si sa clause contient des expressions indexicales. Sa signification cependant reste invariante d'un contexte d'énonciation à un autre. Elle ne peut être identifiée avec les actes illocutoires exprimés. Comprendre la signification d'un énoncé c'est maîtriser un système de règles constitutives (une certaine fonction), qui, une fois données certaines informations (en nombre fini) sur un contexte d'énonciation, détermine quel est l'acte illocutoire exprimé par l'énoncé relativement à ce contexte. La compréhension de la signification d'un énoncé n'implique pas la compréhension de l'acte illocutoire exprimé par une énonciation de cet énoncé dans n'importe quel contexte possible d'énonciation dans la mesure où l'on peut ne pas connaître pour un contexte donné les informations pertinentes requises permettant de déterminer la force illocutoire ou le contenu propositionnel exprimé par l'énoncé dans ce contexte.

2) La signification d'un énoncé est une fonction qui associe à chaque contexte possible d'énonciation l'acte illocutoire exprimé par cet énoncé dans ce contexte et non l'acte illocutoire effectivement performé par l'énonciateur dans ce contexte. Un énoncé exprime relativement à tout contexte possible d'énonciation un certain acte illocutoire même s'il n'a pas été utilisé dans ce contexte, si l'énonciateur n'a pas performé l'acte illocutoire qu'il exprime ou a performé un autre acte illocutoire. L'ensemble des contextes possibles d'emploi d'un langage naturel considéré dans la sémantique de ce langage est un ensemble de contextes *possibles* d'énonciation pour les énoncés de ce langage. Dans certains contextes possibles d'énonciation,

certain énoncés ne sont pas utilisés et expriment un acte illocutoire qui n'est pas performé. Sans doute est-il vrai que *dans la plupart des cas* où un énoncé est utilisé, l'énonciation littérale et sérieuse de cet énoncé dans un contexte approprié constitue la performance de l'acte illocutoire qu'il exprime relativement au contexte de l'énonciation. Néanmoins l'énonciateur qui utilise un énoncé dans un contexte d'énonciation peut (même s'il parle littéralement et sérieusement) ne pas réussir à performer l'acte illocutoire exprimé par cet énoncé dans ce contexte. Tout acte illocutoire, ainsi qu'on l'a vu dans la première section, a des conditions de succès. Certaines conditions de succès d'un acte illocutoire peuvent ne pas être actualisées dans un contexte d'énonciation où un énonciateur utilise un énoncé exprimant cet acte. Pas n'importe quelle énonciation de l'énoncé "Je te licencie" par exemple constitue un licenciement de l'allocataire. Pour que le licenciement ait lieu il faut, entre autres conditions que l'énonciateur ait l'autorité voulue pour licencier. Certains énoncés comme par exemple les énoncés "Je promets de ne pas tenir cette promesse", "Désobéissez à cet ordre" expriment des actes qui ne peuvent jamais être performés avec succès. La signification détermine que, relativement à chaque contexte possible d'énonciation, ils expriment un acte illocutoire vide ayant des conditions de succès contradictoires.

L'introduction des forces illocutoires en sémantique et la thèse que les actes illocutoires sont les unités de base de signification exigent l'introduction de notions nouvelles appartenant à la logique illocutoire dans la définition sémantique de la structure d'un modèle ou d'une interprétation possible pour un langage naturel. Ces notions sont les notions de succès et d'échec d'un acte illocutoire, la notion de performance directe d'un acte illocutoire la notion de succès d'ajustement, la notion d'engagement illocutoire, les notions d'ensemble d'actes illocutoires simultanément performables et d'actes illocutoires relativement incompatibles. Voici comment — ces notions sont définies :

Définition d'une performance réussie.

On dira qu'un acte illocutoire $F(P)$ est *performé avec succès* par l'emploi d'un langage L dans un contexte d'énonciation selon un modèle M pour ce langage quand l'énonciateur dans ce contexte énonce un énoncé X de L et par cette énonciation obtient que les différentes conditions de succès de $F(P)$ sont actualisées dans ce contexte. L'acte illocutoire $F(P)$ performé dans un contexte d'énonciation i est *performé de façon directe* quand l'énoncé X utilisé

par l'énonciateur exprime $F(P)$ relativement au contexte de l'énonciation (quand $\|X\|_i = F(P)$). Autrement $F(P)$ est performé *de façon non-directe*. Les actes illocutoires indirects ne sont pas les seuls actes performés de façon non-directe. Un ensemble d'actes illocutoires est *simultanément performable* dans la sémantique d'un langage L quand, selon au moins un modèle M pour ce langage, il existe un contexte d'énonciation i où tous les actes illocutoires de cet ensemble sont performés avec succès. Deux actes illocutoires $F_1(P_1)$, $F_2(P_2)$ sont *relativement incompatibles* quand l'ensemble $\{F_1(P_1), F_2(P_2)\}$ n'est pas simultanément performable.

Définition d'un succès d'ajustement

Lors de la performance d'un acte illocutoire $F(P)$ le but illocutoire de F relie d'une certaine façon le contenu propositionnel P au monde. Il y a *ajustement entre le contenu propositionnel et le monde lors de la performance d'un acte illocutoire $F(P)$* quand le contenu propositionnel P est vrai dans le monde de l'énonciation, c.à.d. représente un état de choses existant dans ce monde. Différentes directions d'ajustement entre le contenu propositionnel et le monde sont possibles lors de la performance d'un acte illocutoire :

(i) La direction d'ajustement langage — monde

En cas de succès d'ajustement, le contenu propositionnel correspond à un état de choses existant indépendamment dans le monde. Toutes les forces illocutoires ayant un but illocutoire assertif ont la direction d'ajustement langage - monde. Lors de la performance d'un acte illocutoire assertif, le but illocutoire est de dire que le contenu propositionnel correspond au monde.

(ii) La direction d'ajustement monde --- langage

En cas de succès d'ajustement, le monde est transformé de façon à correspondre au contenu propositionnel. Les forces illocutoires ayant un but illocutoire commissif ou directif ont la direction d'ajustement monde - langage. Lors de la performance d'un acte illocutoire commissif ou directif, le but illocutoire est de faire en sorte que le monde par l'action future de l'énonciateur dans le premier cas et de l'allocutaire dans le second cas corresponde au contenu propositionnel.

(iii) La double direction d'ajustement

En cas de succès d'ajustement, le contenu propositionnel correspond à un état de choses dont l'existence est le résultat d'une transformation du monde effectuée par le fait de l'énonciation pour qu'il corresponde au contenu propositionnel. Les forces illocutoires ayant

le but illocutoire déclaratif ont la double direction d'ajustement. Le but illocutoire d'un acte illocutoire déclaratif est de faire correspondre le monde au contenu propositionnel en disant que le contenu propositionnel correspond au monde.

(iv) La direction vide d'ajustement

Pour certains actes illocutoires (les actes illocutoires expressifs) il n'est pas question de réaliser un succès d'ajustement entre le langage et le monde. Le but illocutoire d'un acte expressif est non pas de dire que le contenu propositionnel correspond au monde ni de faire correspondre le monde au contenu propositionnel mais bien plutôt d'exprimer un état psychologique de l'énonciateur à propos d'un certain état de choses dont la plupart du temps l'existence est présupposée dans le monde. Différents concepts expriment en sé-

Différents concepts expriment en sémantique la réalisation d'un succès d'ajustement entre le contenu propositionnel et le monde pour les actes illocutoires avec une direction non-vide d'ajustement.

Les concepts de vérité et de fausseté

Un acte illocutoire assertif (assertion, témoignage, information) performé dans un contexte d'énonciation *i* est dit *être vrai* dans un modèle *M* en cas de succès d'ajustement c.à.d. quand *P* est vrai dans le monde de l'énonciation et *faux* en cas de défaut d'ajustement. Les notions de vérité et de fausseté en sémantique sont des notions qui expriment en un sens premier des propriétés de propositions. Les propositions par définition ont des conditions de vérité. Elles sont vraies dans les mondes possibles où ces conditions sont actualisées et fausses dans les autres.

En un sens second, les notions de vérité et de fausseté expriment des propriétés d'actes illocutoires à savoir respectivement la propriété d'un succès et d'un défaut d'ajustement pour les actes illocutoires assertifs.

Un acte illocutoire commissif (promesse, voeu, serment) performé dans un contexte d'énonciation *i* est dit *être tenu* dans un modèle *M* en cas d'ajustement entre son contenu propositionnel et le monde et *non-tenu* autrement.

Un acte illocutoire directif (conseil, requête, ordre) performé dans un contexte d'énonciation *i* est dit *être suivi* ou *accordé* ou *obéi* dans un modèle *M* en cas de succès d'ajustement et *non-suivi* ou *refusé* ou *désobéi* dans le cas contraire. Pour les actes illocutoires déclaratifs la performance réussie équivaut à un succès d'ajustement car l'énonciateur réalise le but illocutoire déclaratif en rendant exis-

tant dans le monde l'état de choses représenté par le contenu propositionnel.

Définition de la relation d'engagement entre actes illocutoires.

Un ensemble d'actes illocutoires $F_1(P_1), \dots, F_n(P_n)$ est dit *engager à un acte illocutoire* $F(P)$ dans la sémantique d'un langage L quand, pour tout modèle M de L , dans tout contexte possible d'énonciation i de M où les actes $F_1(P_1)$ et ... et $F_n(P_n)$ sont performés avec succès, certaines conditions relatives au succès de $F(P)$ sont actualisées à savoir 1) l'énonciateur dans le contexte i est engagé à réaliser le but illocutoire de $F(P)$ avec le degré de puissance et le mode d'accomplissement requis par F , 2) P satisfait les conditions sur le contenu propositionnel de F relativement à i , 3) l'énonciateur pré-suppose dans le contexte les conditions préparatoires de $F(P)$ et 4) est engagé à avoir l'état psychologique de $F(P)$ avec le degré de puissance des conditions de sincérité caractéristiques de F . Nous écrirons à partir d'ici $F_1(P_1), \dots, F_n(P_n) \triangleright F(P)$ comme abbréviation pour "Les actes illocutoires $F_1(P_1), \dots, F_n(P_n)$ engagent l'énonciateur à l'acte $F(P)$ ". A chaque fois que la performance d'un acte illocutoire $F_1(P_1)$ implique la performance de l'acte illocutoire $F_2(P_2)$, l'acte illocutoire $F_1(P_1)$ engage à $F_2(P_2)$. Ainsi, par exemple, conseiller à un allocutaire de faire une certaine action engage à lui suggérer de faire cette action, car conseiller P c'est simplement suggérer P en présupposant que l'action représentée par P est bonne pour l'allocutaire. Prédire P engage à affirmer P car une prédiction est simplement une assertion d'une proposition future par rapport au moment de l'énonciation. Les cas les plus forts d'engagement illocutoire où $F_1(P_1) \triangleright F_2(P_2)$ sont les cas où $F_1(P_1)$ engage l'énonciateur à *performer* $F_2(P_2)$. Cependant un énonciateur peut être engagé à un acte illocutoire qu'il ne performe pas explicitement. Par exemple, il peut être engagé vis-à-vis d'un acte illocutoire dont il n'accomplit pas explicitement le but illocutoire ou dont il n'exprime pas le contenu propositionnel ou l'état psychologique mentionné dans les conditions de sincérité. Ainsi un énonciateur qui affirme que Jules César est un grand homme et que tous les grands hommes sont lettrés est engagé à affirmer que Jules César est lettré même s'il n'a pas explicitement représenté comme actuel cet état de choses, ni exprimé la proposition que Jules César est lettré ni exprimé sa croyance en la vérité de cette proposition. Dans ce cas, il est seulement engagé à représenter comme actuel l'état de choses que César est lettré et engagé à croire en l'existence de cet état de choses.

Les conditions d'engagement illocutoire sont donc plus faibles que les conditions de performance réussie d'un acte illocutoire. Un énonciateur est *engagé à un acte illocutoire* $F(P)$ dans un contexte d'énonciation i selon un modèle M d'un langage naturel L quand il performe dans ce contexte selon M certains actes illocutoires qui engagent à $F(P)$. Voici quelques lois qui gouvernent la relation d'engagement illocutoire \triangleright .

I. La relation d'engagement illocutoire \triangleright est réflexive et transitive.

II. *La loi d'identité propositionnelle.*

Pour toute paire de propositions P et Q , $P = Q$ ssi, pour toute force illocutoire F , $F(P) \triangleright FQ$ et $F(Q) \triangleright F(P)$

Toute différence de sens au niveau de la force illocutoire se reflète dans une différence d'engagement au niveau de la force illocutoire.

III. *La loi d'identité des forces illocutoires.*

Pour toute paire de forces illocutoires F_1 et F_2 , $F_1 = F_2$ ssi pour toute proposition P , $F_1(P) \triangleright F_2(P)$ et $F_2(P) \triangleright F_1(P)$. Si, pour toute proposition P , les actes illocutoires $F_1(P)$ et $F_2(P)$ engendrent exactement les mêmes engagements illocutoires, alors les forces illocutoires F_1 et F_2 sont identiques. Deux forces différentes doivent servir à des usages différents.

Deux actes illocutoires $F_1(P_1)$ et $F_2(P_2)$ sont *illocutoirement congruents* quand $F_1(P_1) \triangleright F_2(P_2)$ et $F_2(P_2) \triangleright F_1(P_1)$.

IV. *Un axiome de fondation.*

Si un énonciateur a un engagement illocutoire réussi à un acte $F(P)$ dans un contexte d'énonciation, alors il performe dans ce contexte un acte illocutoire fort (unique modulo - la congruence illocutoire) qui engage à tous les actes illocutoires auxquels il est engagé dans ce contexte.

Une conséquence intéressante de notre définition de la relation d'engagement illocutoire et des lois gouvernant cette relation est le théorème suivant :

Théorème

Si la force illocutoire F_2 diffère au plus de la force illocutoire F_1 par le fait qu'elle a un mode de réalisation de but illocutoire plus restreint, des degrés de puissance plus grands ou des conditions sur le contenu propositionnel, des conditions préparatoires, et des conditions de sincérité additionnelles, alors, pour toute proposition P , $F_2(P) \triangleright F_1(P)$.

Ainsi se fait-il que les actes de prédire, témoigner, rappeler, informer, et jurer qu'il est vrai que P engagent à une assertion de P et que les actes de supplier et de prier engagent à requérir (J.R. Searle et D. Vanderveken, à paraître).

5. Pourquoi les actes propositionnels et perlocutoires ne sont pas des unités de signification des langages naturels ?

Dans la typologie des actes de discours il existe d'autres types d'actes de discours que les actes illocutoires : les actes propositionnels qui sont d'un niveau plus élémentaire et les actes perlocutoires qui sont d'un niveau extra-linguistique. Le même acte propositionnel (l'acte qui consiste à exprimer une proposition) peut être performé à l'intérieur d'actes illocutoires de forces différentes (une assertion, une conjecture, une question). Le même acte illocutoire peut donner lieu à la performance d'actes perlocutoires divers produisant différents effets extra-linguistiques. Par exemple, en faisant une assertion de la forme "Vous êtes ravissante" un énonciateur peut intentionnellement réussir tantôt à convaincre, tantôt à complimenter, tantôt à irriter l'allocutaire. Le fait que les actes propositionnels ne puissent être pris comme unités de base de signification est justifié par le fait mentionné dans la section précédente que des énoncés ayant des significations différentes peuvent néanmoins exprimer des propositions identiques relativement aux mêmes contextes d'énonciation. La théorie des actes du discours (Searle, 1969, 1975) (Searle et Vanderveken, à paraître) donne des raisons supplémentaires en soulignant que toute performance d'un acte propositionnel se produit en exprimant une force illocutoire qui détermine quel est le but illocutoire de l'énonciateur. Le but illocutoire spécifie comment relier la proposition au monde de l'énonciation, quelle est la direction de l'ajustement entre le contenu propositionnel et le monde.

Les actes propositionnels ne sont donc pas des actes de discours complets. Le fait que les actes perlocutoires ne puisse être pris comme unités de signification est justifié par le double fait 1) qu'ils ne sont pas marqués syntaxiquement dans les énoncés et 2) que l'utilisation du langage n'est une condition ni nécessaire, ni suffisante pour qu'ils soient performés. Qu'ils ne soient pas marqués syntaxiquement dans les énoncés est une chose claire. Que l'énoncé "Vous êtes ravissante" soit utilisé pour complimenter, convaincre ou irriter, ce qu'il exprime dans un contexte d'énonciation, ne change pas car l'intention perlocutoire n'est exprimée par aucun constituant. L'utilisation du langage n'est pas une condition nécessaire pour la performance des actes perlocutoires car à la différence des actes illocutoires ils peuvent être performés en dehors du langage. Un énonciateur peut réussir à irriter quelqu'un sans s'adresser à lui. De plus l'utilisation du langage n'est pas une condition suffisante pour leur performance car à la différence des actes illocutoires non

vides, une énonciation ne garantit jamais leur succès. Un énonciateur peut parfaitement énoncer l'énoncé "Vous êtes ravissante" avec l'intention perlocutoire d'irriter l'allocutaire sans que pour autant l'allocutaire ne soit irrité. C'est pourquoi les actes perlocutoires ne sont pas importants pour la sémantique des énoncés.

Université du Québec

BIBLIOGRAPHIE

- AUSTIN, J.L. *How to Do Things with Words*, Oxford, Clarendon Press, 1956.
- DUMMET, M., *Frege : Philosophy of Language*, Harper and Row, 1973.
- DUMMET, M., *Truth and Ohter Enigmas*, Cambridge, Harvard University Press, 1978.
- FREGE, G., "Ueber Sinn und Bedeutung" dans le *Zeitschrift für Philosophie und Philosophische Kritik*, C, 1892.
- FREGE, G., "Der Gedanke. Eine logische Untersuchung", dans *Beiträge zur Philosophie des Deutschen Idealismus*, I, 1918.
- KAPLAN, D., "The logic of Demonstratives", dans le *Journal of Philosophical Logic*, 8, no 1, 1979.
- MORRIS, C., *Foundations of the Theory of Signs*, Chicago, 1938.
- SEARLE, J.R., *Speech-Acts*, Cambridge University Press, 1969.
- SEARLE, J.R., "A Taxonomy of Illocutionary Acts", dans Keith Gunderson, *Language, Mind and Knowledge*, Minnesota Studies in the Philosophy of Science, Vol. VII, University of Minnesota Press, 1975.
- SEARLE, J.R. et D. VANDERVEKEN, *Foundations of Illocutionary Logic*, (à paraître).
- VANDERVEKEN, D., "Illocutionary Logic and the Self-Defeating Speech-Acts", dans J. R. Searle, F. Kiefer et Bierwisch, *Speech-Act Theory and Pragmatics*, Dordrecht, Reidel, 1980.
- VANDERVEKEN, D., "What is an Illocutionary Force ?", Inédit.